



AES

Accompagnant éducatif et social



à IRTS Montpellier



2 rentrées/an à Montpellier
une par l'IRTS / une par les CEMEA



Diplôme d'Etat AES, niveau 3

Réformé par arrêté du 30/08/2021, relatif au DE AES.

En 12 mois

En formation initiale, en situation d'emploi, en apprentissage,

en contrat pro. ; et places financées par la Région (demandeurs d'emploi et/ou poursuite de scolarité)

COF

Pour votre accompagnement personnalisé



Conseil Orientation Financement
conseil.formations@faire-ess.fr

Rencontres, Visio,
Portes ouvertes...
À retrouver sur faire-ess.fr

Le métier

L'Accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social

“ Un premier niveau de diplôme pour lutter contre la vulnérabilité et le handicap ”

+ 95%
de réussite
chaque année

+ 95%
d'insertion pro
à 3 mois

Fonctions :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement. Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements ...) en fonction de ses capacités et de ses choix. Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.

3,4 millions de Français seront dépendants en 2060

300 000 emplois d'aide à domicile à pouvoir d'ici 2030

Plus de 350 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés en France grâce à un accompagnement.

La formation

THEORIQUE (567 h) ET PRATIQUE (840h)

En alternance entre des temps à l'IRTS (567 h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (840 h.), la formation vise l'acquisition de 5 grands Domaines de compétences (DC)

formation pratique

840 h. de formation pratique,

répartie en 168 h. par blocs de compétence, si vous avez un parcours comprenant des dispenses.

Pour les personnes en situation d'emploi d'AES :

700 h. minimum sur le terrain employeur (professionnel), plus un stage externe à l'établissement de 140 h.

Pour les personnes en voie directe :

840 h. de stage, scindées en 2 ou 3 stages.

formation théorique

Formation complète composée de 5 blocs,

dont 21 heures pour l'obtention de l'AFGSU Niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)



Pour candidater

Modalités d'accès

Pré-requis : il n'y a pas de conditions de diplôme pour accéder à la formation. Le dépôt d'un dossier de candidature ouvre l'accès à la formation de droit pour :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté réformant le DEAES du 30/8/2021 ;
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;

- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Pour les autres candidats, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier de sélection et à son évaluation. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.

Voies d'accès :

- Par la situation d'emploi (ex : contrat de professionnalisation,) ou/et en Cours d'emploi hors secteur (OPCO)

- Par la voie de l'apprentissage,

- Par le dispositif des places financées par la Région : en tant que demandeur d'emploi ou en poursuite de scolarité.

Nombre de places limité ; liste établie par ordre de mérite.

Délai d'accès : 1 rentrée par an possible à l'IRTS, selon statut.

Coûts : se reporter au site web

Calendrier : 1 promotion par an :

Dépôt des dossiers : décembre à avril

Rentrée : mai-juin

(se reporter au site web)

Allègements

Les dispenses sont réglementaires (cf. tableau des dispenses sur le site Web).

Des allègements sont possibles en fonction des diplômes antérieurs obtenus. Les allègements et dispenses font l'objet d'une demande et d'un entretien de positionnement avant l'entrée en formation.

L'équipe

Une équipe pluri-professionnelle au service de toutes et tous : Pédagogique, Administrative, Logistique, Informatique, Qualité, Communication, Mission Handicap, Mission Relations internationales

Objectifs de la formation

. Aider à la construction d'un positionnement professionnel et à la réussite au diplôme,

. Favoriser l'accès à l'emploi et le maintien de l'employabilité,

. Permettre des parcours individualisés avec des spécialisations intégrées dans la formation,

. Développer des passerelles avec d'autres formations et/ou des parcours universitaires,

. Adapter les parcours aux besoins et capacités de chacune et chacun.

Modalités d'évaluation

Evaluations formatives tout au long de la formation. Mise en place de contrôles continus et de temps d'évaluations sommatives répondant à l'arrêté du diplôme, ainsi qu'une épreuve finale, en fin de parcours organisée par la DREETS.

Pour valider son DEAES, l'apprenant doit avoir la moyenne au minimum dans chaque domaine de compétences.

Méthodes pédagogiques mobilisées

. L'adéquation des contenus de formation aux problématiques professionnelles est notre priorité, les représentants des terrains professionnels sont étroitement associés à leur conception.

Les méthodes utilisées sont variées, en présentiel et en distanciel, magistrales et /ou participatives, en grand collectif et en petits groupes de travail.

Des visites pédagogiques sur les lieux de formation pratique sont systématiquement organisées.

Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos

conseil.formations@faire-ess.fr

www.irtsmontpellier.fr



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter.

irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022. 34077 Montpellier cedex 3.
04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat